



# AVIS

**Signature et approbation traité international**

**Accord Euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre  
l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et le  
Royaume hachémite de Jordanie, d'autre part, fait à Bruxelles le  
15 décembre 2010**

**7 septembre 2015**

<b>Demandeur</b>	Ministre Guy Vanhengel
<b>Demande reçue le</b>	14 juillet 2015
<b>Demande traitée par</b>	Assemblée plénière
<b>Demande traitée le</b>	15 juillet 2015
<b>Avis rendu par le Conseil d'Administration le</b>	7 septembre 2015
<b>Avis avalisé par l'Assemblée plénière le</b>	17 septembre 2015

## Préambule

Le présent projet d'ordonnance porte assentiment à l'Accord Euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre l'Union européennes et ses Etats membres, d'une part, et le Royaume hachémite de Jordanie, d'autre part, fait à Bruxelles le 15 décembre 2010.

Cet Accord vise à garantir des niveaux élevés et uniformes de sécurité, sûreté et gestion du trafic aérien par un alignement de la législation jordanienne sur celle de l'Union européenne.

## Avis

**Le Conseil** ne formule pas de remarque quant au présent avant-projet d'ordonnance.

\*  
\*            \*